

AS

recu 17/07/25



MAIRIE de VAL-DE-LA-HUNE

2, route de St Mars de Locquenay - Volnay - 72440 Val-de-la-Hune

☎ 02 43 35 46 12

e.mail : mairie@valdelahune.fr

Extrait du registre des délibérations

De la commune de Val-de-la-Hune du 1^{er} juillet 2025

Date de convocation 26/06/2025	L'an deux mille vingt-cinq le premier juillet à vingt heures trente, Le conseil municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la Mairie de Volnay-Val-de-la-Hune, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe Pinto, Maire.
Date d'affichage de la convocation 26/06/2025	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs Julien ALETON, Vincent BARRAIS, Céline BRÉAU, Alexandre DÉSILES, Frédéric FAUQUE, William GAUTRAIS, Dominique GESLIN, Joël GILLES, Vanessa HEURTEBIZE, Jean-Yves LAUDE, Jean-François LE BIHAN, Jean-Yves LEPROUST, Laëtitia MERLAND, Christelle MONCHÂTRE, Viviane PAPIN, Christophe PINTO, Thierry POMMEREUL, Patricia RAIMBAULT, Claudia POUSSIN, Christelle ROUSETTE. Formant la majorité des membres en exercice.
Date d'affichage et de publication 09/07/2025	
Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 20	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : François DUMANS, Valérie GENEVÉE, Danielle GRIGNON, Arnaud HERDT. <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : Elodie BILLON, Peggy DURIEU, Anthony FLÉCHEAU. Assistaient également à la séance, Cécile LEVILAIN, secrétaire générale.
Délibération N° 2025-07-D76	A été élu secrétaire de séance : Alexandre DÉSILES

11/Avis sur le SCoT-AEC Pays du Mans arrêté le 12 mai 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier du SCoT-AEC du Pays du Mans a été arrêté en séance du comité syndical le 12 mai dernier.

Il est, conformément aux articles L132-7, L143-20 et R143-4 du Code de l'Urbanisme, notifié pour avis à chaque Maire des communes adhérentes au Pays du Mans.

Monsieur le Maire rappelle que le SCoT-AEC est un document de planification territoriale élaboré à l'échelle de six communautés de communes (317 000 habitants), dont la communauté de communes Le Gesnois Bilurien dont fait partie Val-de-la-Hune et 90 communes.

Le SCoT-AEC s'impose aux documents d'urbanisme locaux tels que les PLUI.

Ce SCoT-AEC est inédit car il s'inscrit également dans une démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé pour mieux intégrer les sujets santé, cadre de vie et bien être.

Ce projet comprend notamment une trajectoire ZAN (Zéro artificialisation nette) à - 56 % sur la période 2021/2030, un renforcement de la production EnR (énergie renouvelable), et des objectifs de diminution des gaz à effet de serre pour mieux préparer le territoire aux changements à 20 ans.

Monsieur le Maire tient à disposition des membres du conseil le dossier complet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis sur ce document et rappelle qu'en l'absence de réponse sous 3 mois à compter de la réception du dossier l'avis du conseil serait réputé favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 6 abstentions,

-Décide de formuler un avis favorable sur le SCoT-AEC Pays du Mans arrêté le 12 mai 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Val-de-la-Hune, le 07/07/2025
Le Maire, Christophe PINTO